

## Des établissements de soins jusqu'au domicile : œuvrer ensemble

**Orateurs :** **Benoît FRASLIN**, Directeur du CH Sud Seine-et-Marne, Président, Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) | France ; **Lamine GHARBI**, Président, Fédération de l'Hospitalisation privée – FHP | France ; **Elisabeth HUBERT**, Ancienne Ministre, Présidente de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile – FNEHAD | France ; **Sereine MAUBORGNE**, Infirmière, Ancienne députée du Var | France ; **Anne SMETANA**, Attachée Santé, Ambassade du Danemark en France | France

**Débat animé par :** **Matthias MOREAU**, Directeur Général, Publicis Health France | France

### **La réforme sur les accords de santé au Danemark peut être une source d'inspiration pour la France dans la mise en place des contrats locaux de santé**

Le Danemark dispose d'un système de santé public avec un accès gratuit et universel pour tous. En 2007, le pays a décidé de mettre l'accent sur les soins à domicile avec la création des accords santé en lien avec trois acteurs principaux : les hôpitaux, les médecins généralistes et les municipalités. Ces accords de santé visent principalement les patients atteints de maladies chroniques, les personnes âgées multi-pathologiques et le secteur psychiatrique. Au sein de ce système, les régions s'occupent des hôpitaux et des accords avec les médecins généralistes d'une part, et les municipalités s'occupent de la prévention, de la rééducation et des soins aux domiciles d'autre part. Les médecins généralistes jouent également un rôle important puisqu'ils s'occupent de 9 patients sur 10, limitant ainsi le recours aux urgences.

Deux bénéfices majeurs ont pu être observés : l'apparition de la coopération et de la collaboration entre les différents acteurs mobilisés et l'implication des patients par le biais des associations patients dans les pôles de santé autour des hôpitaux.

### **L'hospitalisation à domicile, une passerelle entre deux secteurs : les établissements de santé et les intervenants à domicile**

Grâce à son lien avec les établissements de santé, l'hospitalisation à domicile permet également la prise en charge de patients avec des pathologies complexes. Cependant, pour que cela soit possible, quelques préalables sont requis : la communication et la coopération entre les professionnels ainsi qu'une évaluation des situations. Un triple regard est nécessaire à la prise en charge des patients : une évaluation médicale (connaître le projet thérapeutique du patient), une évaluation soignante (connaître la nature des soins) et une évaluation psycho-sociale (connaître l'environnement du patient). L'hospitalisation à domicile est une pratique encore méconnue par de nombreux médecins généralistes qui ne se sentent pas nécessairement concernés. Chaque acteur se doit de communiquer, d'échanger et de reconnaître son rôle afin d'en favoriser le déploiement.

### **L'implication au niveau local est un facteur clé de succès : le rôle des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et des élus locaux**

Pour favoriser la coordination entre tous les acteurs, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ainsi que les dispositifs d'appui à la coordination ont un rôle à jouer. Les CPTS représentent un recours pour l'ensemble de la communauté professionnelle, qu'elle soit publique, privée, intra ou extra hospitalière. En dehors de ces dispositifs, la reproduction des initiatives globales au niveau local est également un élément essentiel devant être saisi par les acteurs locaux. Afin de s'adapter à l'échelle territoriale, il est indispensable d'avoir les bons outils de lecture et de communication. Il est nécessaire d'impliquer les élus locaux afin que chaque acteur du territoire puisse s'organiser au niveau local et développer les dynamiques déjà existantes.

### **Le rôle du Conseil National de la Refondation (CNR) santé : un lieu de consultation attendu**

Le Conseil National de la Refondation (CNR) santé peut être également l'occasion de donner une nouvelle feuille de route aux directeurs des Agences Régionales de Santé et en particulier aux délégations territoriales qui peuvent agir comme des médiateurs et des facilitateurs de terrain. Chaque acteur a un rôle à jouer, que ce soient les professionnels de santé, les élus ou bien l'Assurance Maladie et les mutuelles. Le Conseil National de la Refondation (CNR) santé peut être le prélude de ce qui a été mis en place au Danemark, il est cependant nécessaire que chacun communique et échange avec l'esprit « Tous ensemble » mis en place lors de la crise Covid-19.